

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 24 mars 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 17 mars 2016

Publié le 25 mars 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Lydie CHAMPION
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	
Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA	

Membres absents :

M. Gaston FOUCHERES	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Subvention 2016 à la Maison de la Justice et du Droit**

La Maison de la Justice et du Droit a ouvert ses portes en novembre 2004 sur la Ville de Chenôve dans le quartier du Mail. Cet équipement au rayonnement d'agglomération accueille à la fois des services du Ministère de la Justice, mais aussi des permanences d'avocats et d'huissiers, ainsi que des associations dont l'ADAVIP, le CIDFF21, l'ADIL, Solidarité Femmes, ALTHEA et l'Association de contrôle judiciaire socio-éducatif.

Le rapport d'activité 2015 souligne que 4 031 personnes sont entrées à la MJD, soit 533 personnes de moins qu'en 2014.

Sur la même période, la MJD a reçu 4 263 appels, soit 790 de moins qu'en 2014.

En effet, les activités suivantes apparaissent en diminution :

- l'accès aux droits : 2 070 personnes reçues et 6 333 interventions conduites, soit une activité en baisse de 1 202 interventions eu égard à 2015 ;
- les contrôles judiciaires : 136 ont été conduits (forte baisse en 2014 consécutive à l'absence de personnel en charge de la fonction) ;
- les conciliateurs de justice (au nombre de 4) : 591 personnes reçues (légère baisse) avec 223 dossiers clôturés dont 129 se sont terminés par une conciliation.

En parallèle, une stabilité est constatée pour :

- l'aide aux victimes : 118 personnes reçues contre 126 en 2014 ;
- la médiation familiale : 21 entretiens (chiffre identique à 2014 bien que la CAF n'assure plus qu'une permanence d'une demi-journée par mois depuis septembre) ;

Toutefois, il est à noter une fréquentation en hausse importante, par rapport à 2014, à prendre en compte pour :

- Solidarité femmes qui a reçu 122 personnes et effectué 147 interventions ; l'association a renforcé sa présence depuis février 2015 par une demi-journée supplémentaire, permettant ainsi de doubler son activité par rapport à 2014 ;
- le défenseur des droits : 238 personnes reçues pour 197 affaires, chiffre en augmentation par rapport à 2014, 192 personnes avaient été reçues et 166 dossiers ouverts.

Par ailleurs, à noter que depuis le 30 janvier 2015, le délégué du Procureur de la République intervient un après-midi par semaine et a procédé à 156 rappels à la loi et 32 compositions pénales.

S'agissant de l'origine géographique, la part des habitants de Dijon avoisine la moitié de la fréquentation de la MJD et plus de 87% des usagers sont originaires du Grand Dijon.

Un travail de communication au bénéfice de cet équipement d'agglomération s'est poursuivi en 2015, par l'envoi par mail des plaquettes aux différentes mairies du Grand Dijon.

En outre, le planning des permanences de la MJD est consultable sur le site internet du CDAD 21.

Une convention relative à cette Maison de la Justice et du Droit a été établie entre tous les partenaires, dont la Communauté urbaine du Grand Dijon et la commune de Chenôve, afin de définir les missions mais aussi les modalités de fonctionnement de cet équipement.

Les personnels nécessaires au fonctionnement relèvent du Ministère de la Justice, la commune assurant quant à elle la prise en charge des coûts de fonctionnement matériels (fluides, etc.).

Conformément aux années précédentes, un bilan financier a été établi à hauteur d'une participation financière de 50 % de la Communauté urbaine du Grand Dijon sur un budget pour 2015 de 20 433,67 €.

Par conséquent, il est proposé que la Communauté urbaine du Grand Dijon apporte un soutien à la Ville de Chenôve en lui attribuant un fonds de concours de **10 216,84 €**.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'attribution de **10 216,84 €** à la Ville de Chenôve au titre du fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à mandater ce concours financier ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur la ligne budgétaire ouverte dans le budget primitif 2016.

SCRUTIN : POUR : 77
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS